



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II
AU NOUVEL AMBASSADEUR DU BENIN ,
S.E. MONSIEUR EDMOND CAPKO-TOZO, À L'OCCASION
DE LA PRÉSENTATION DES LETTRES DE CRÉANCE***

Lundi, 25 novembre 1991

Monsieur l'Ambassadeur,

Soyez le bienvenu en cette demeure, où j'ai la joie d'accueillir Votre Excellence à l'occasion de la présentation des Lettres qui l'accréditent comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Bénin.

Je vous remercie vivement des paroles aimables que vous venez de m'adresser et auxquelles j'ai été très sensible. En ce moment, ma pensée va en premier lieu vers Son Excellence Monsieur le Président Nicéphore Soglo: je vous serais obligé de lui présenter mes salutations déférentes et de lui exprimer ma gratitude pour le message courtois dont vous vous êtes fait l'interprète. Je forme les meilleurs vœux pour sa personne ainsi que pour tous ceux qui collaborent avec lui au service de la nation béninoise. Enfin, je salue de grand cœur les hommes et les femmes de votre pays engagés dans la longue et exaltante construction d'une société qui réponde à leurs aspirations. Bien volontiers, je prie Dieu de bénir les efforts de tous dans l'édification d'un Bénin toujours plus digne et prospère. Également, vous pouvez être assuré de l'engagement du Saint-Siège à encourager l'élaboration d'un nouvel ordre économique international, inspiré par une vraie solidarité, et nécessaire pour soutenir le développement des pays qui cherchent à résoudre les difficultés résultant des conditions défavorables de ces dernières décennies.

Il m'est agréable de constater, suivant vos propos, Monsieur l'Ambassadeur, l'estime des Béninois pour l'«État de droit», dans lequel la souveraineté appartient à la loi et non pas à l'arbitraire des hommes. Ainsi que je le rappelais dans l'encyclique *Centesimus Annus*, «une démocratie authentique n'est possible que dans un État de droit et sur la base d'une conception correcte de la

personne humaine. Elle requiert la réalisation des conditions nécessaires pour la promotion des personnes, par l'éducation et la formation à un vrai idéal, et aussi l'épanouissement de la "personnalité" de la société, par la création de structures de participation et de coresponsabilité»[n. 46.].

Votre pays, éperonnant en quelque sorte d'autres membres de la famille des nations du continent africain, a entrepris un vaste effort de renouvellement; vous ne manquez pas d'observer, cependant, que le plus grand des chantiers, «très délicat à rebâtir, c'est l'homme lui-même». Pour cette entreprise, l'Église catholique souhaite offrir, aujourd'hui comme par le passé, l'apport stimulant du message évangélique. Elle a reçu de la Révélation divine le «sens de l'homme» et, quand elle annonce le salut à tout être humain, quand elle oriente sa vie par les commandements de l'amour de Dieu et du prochain, elle contribue à l'enrichissement de la dignité de l'homme. Au Bénin, les fidèles de l'Église catholique demeurent prêts à contribuer au développement de la nation, sous la conduite de leurs pasteurs, en fraternelle collaboration avec les membres d'autres confessions religieuses et dans le respect des croyances de chacun. Ils le feront dans les domaines où ils sont déjà présents, comme ceux de l'éducation ou de la santé; ils le feront plus spécifiquement en mettant en pratique la doctrine sociale de l'Église, comme les y engage leur baptême.

Précisément, vous me permettrez, Monsieur l'Ambassadeur, de leur adresser, par votre intermédiaire, un salut cordial et de leur dire que je les garde dans ma prière. Puissent-ils continuer à participer avec compétence au progrès de la société béninoise en s'efforçant de promouvoir, suivant l'esprit de l'Évangile, les grandes valeurs de justice, de fraternité et de paix!

Au moment où commence votre mission, je vous offre mes meilleurs vœux. Soyez assuré que vous trouverez toujours ici un accueil attentif et une compréhension cordiale.

Sur Votre Excellence, sur Monsieur le Président de la République, le gouvernement et le peuple du Bénin, j'invoque l'abondance des Bénédiction divines.

*AAS 84 (1992), p. 1141-1143.

Insegnamenti di Giovanni Paolo II, vol. XIV, 2 pp. 1271-1273.

L'Attività della Santa Sede 1991 pp. 991-992.

L'Osservatore Romano 25-26.11.1991 p. 8.

L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française n.48 p.14.

© Copyright 1991 - Libreria Editrice Vaticana

© Copyright - Libreria Editrice Vaticana